

PROCES VERBAL DU 09 AVRIL 2024

La convocation à la réunion du Conseil Municipal a été transmise à chaque conseiller, le 20 mars 2024, à l'effet de délibérer le mardi 09 avril 2024.

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de rajouter un point à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu du précédent conseil ;
- 2- Vote du compte administratif du budget 2023 ;
- 3- Approbation du compte de gestion du budget 2023 ;
- 4- Affectation des résultats du budget 2023 ;
- 5- Vote du budget principal 2024 ;
- 6- Mise en accessibilité des ERP : Toilette handicapé au terrain de tennis ;
- 7- Questions et affaires diverses.

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence du Maire, Claudine PESANT.

Étaient présents :

- Madame Claudine PESANT
- Madame Céline HABAY
- Monsieur François GUYARD
- Monsieur Bruno GOUIN
- Madame Anita LAISNÉ
- Madame Sylvie PROT
- Monsieur Jean-Noël SÉRY
- Madame Babette NACHBAR
- Madame Angéline VAST

Absente excusée : Madame Céline MAINGOT

Secrétaire de séance : Madame Angéline VAST

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 heures.

1/ Approbation du compte-rendu du précédent conseil :

Les conseillers n'ont pas reçu le compte rendu de la réunion précédente, il sera donc approuvé lors de la prochaine réunion.

2/ Vote du compte administratif du budget 2023 :

Sous la présidence de Madame Sylvie PROT, après s'être fait présenter les comptes de l'exercice 2023, dressés par Claudine PESANT, Maire, le Conseil APPROUVE et VOTE à l'unanimité le compte administratif, budget principal, arrêté comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Depenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Depenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Depenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		218 798,77	18 675,09		18 675,09	218 798,77
Opérations de l'exercice	310 445,26	313 984,93	32 978,77	91 070,20	343 424,03	405 055,13
TOTAUX	310 445,26	532 783,70	51 653,86	91 070,20	362 099,12	623 853,90
Résultats de clôture		222 338,44		39 416,34		261 754,78
Restes à réaliser			36 000,00		36 000,00	
TOTAUX CUMULES	310 445,26	532 783,70	87 653,86	91 070,20	398 099,12	623 853,90
Résultats définitifs		222 338,44		3 416,34		225 754,78

Section de fonctionnement : excédent de 222 338.44 €

Section d'investissement : excédent de 39 416.34 €

3/ Approbation du compte de gestion du budget 2023 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Claudine PESANT, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes de l'ordonnateur et du receveur sont rigoureusement identiques,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023 pour le budget principal.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4/ Affectation des résultats du budget 2023 :

	RESULTAT Fin 2022	PART AFFECTEE A LA SI (compte 1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT CUMULE FIN 2023	RESTES A REALISER 2023	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-18 675,09		58 091,43	39 416,34	D 36 000,00 R	6 416,34
FONCT	261 473,86	42 675,09	3 539,67	222 338,44		222 338,44
TOTAL	242 798,77	42 675,09	61 631,10	261 754,78		228 754,78

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération

d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31 /12 /2023	222 338.44 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	-
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)	222 338.44 €
Total affecté au c/1068	-
Déficit global cumulé au 31/12/2023 Définit à reporter (ligne 002)	0 0

A reporter en ligne 001 du BP 2024 :

39 416 .34 €

Le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement au compte 002 : soit + 222 338.44 €.

5/ Vote du budget principal 2024 :

Madame le Maire rappelle que le budget a été étudié lors de la précédente réunion de conseil municipal. Le projet a été envoyé au préalable à tous les conseillers municipaux. Le conseil municipal décide à l'unanimité de présenter uniquement les modifications apportées depuis la réunion de la préparation budgétaire.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal adopte les propositions budgétaires 2024 pour le budget principal de la commune et constate l'équilibre réel du budget, incluant les restes à réaliser 2023.

Les masses budgétaires du budget primitif, incluant les restes à réaliser et les reports de résultats antérieurs sont arrêtées comme suit :

Fonctionnement : 530 872.44 €

Investissement : 120 821.34 €

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder à des modifications de budget par virement de crédits, dans le respect de la réglementation et dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections budgétaires.

6/ Mise en accessibilité des ERP : Toilette handicapé au terrain de tennis :

Madame le Maire donne lecture du devis en précisant que la commune a droit à une subvention au titre de la DETR (Préfecture) à hauteur de 40 % à 60 % sur le montant H.T des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE une mise en accessibilité des toilettes au terrain de tennis.

SOLLICITE une subvention au titre de la DETR à hauteur de 60%

ACCEPTTE le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	RECETTES
Montant subventionnable : 8923.98 € H.T	<u>Détail des subventions demandées :</u>
<u>Détail des dépenses :</u>	- DETR (60%) : 5354.39 €
- Mise en accessibilité des toilettes au terrain de tennis	<u>Autofinancement (minium 20%) :</u>
	- Fonds propres : 3569.59 €
TOTAL H.T : 8923.98 €	TOTAL H.T : 8923.98 €

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les demandes de subventions.

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

Comptes rendus de réunions :

Madame le Maire donne la parole aux conseillers présents lors des différentes réunions.

Application Panneau Pocket :

Madame le Maire informe les conseillers que nous avons reçus les codes d'accès pour Panneau Pocket.

Elections européennes :

Madame le Maire rappelle que les élections européennes se dérouleront le dimanche 9 juin prochain de 8h à 18h. Les conseillers mettent en place la tenue du bureau de vote.

Défense Incendie :

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que l'habitation sis La Loge aux Guets est vendue. Les nouveaux propriétaires ont l'intention d'effectuer des travaux or il n'y a pas de défense incendie à moins de 400 mètres. La canalisation d'eau allant jusqu'au lieu-dit Les Briards est trop petite pour y installer un poteau incendie, et l'étang situé un peu plus loin Route de Septfonds est à une distance de plus de 400 mètres.

La seule possibilité pour la commune, serait d'installer une bâche incendie au carrefour des Assises et du Lieu du Gros, afin d'avoir une défense incendie suffisante pour les 3 petits hameaux.

Projet Ventelys :

Madame le Maire informe que Monsieur Barré à un projet agro-photovoltaïque sur la commune au niveau des lieux-dits Les Mussots /Les Boulats. Madame le Maire souhaite rencontrer le propriétaire afin d'échanger et connaître ses intentions.

Panneau Le P.a.r.c :

L'association Le P.a.r.c souhaite demander l'autorisation d'obtenir un panneau indiquant le lieu de leur jardin ressource afin de l'apposer vers les panneaux existants face à la place de l'église.

Madame le Maire va faire la demande d'un devis dès que Madame Babette Nachbar, chargée de la communication de l'association nous indiquera le texte à indiquer sur ce panneau.

Conseil d'école de Champignelles :

Madame Babette Nachbar informe les conseillers qu'à la rentrée prochaine, il y aura un nombre équivalent d'enfants scolarisés à l'école maternelle et primaire de Champignelles. Beaucoup de projets sont en cours comme le projet d'école bilingue, école dehors...).

La classe de neige s'est très bien déroulée.

La fête de l'école est programmée le 28 juin.

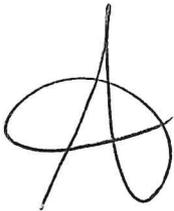
Dépôts sur le domaine public :

Madame le Maire a été interpellée plusieurs fois concernant des dépôts abusifs et sales sur le domaine public au lieu-dit Les Briards. Le propriétaire effectuant ses dépôts a été mis en demeure de les retirer sous 15 jours, si cela n'est pas fait, une entreprise sera contactée et les frais seront à sa charge.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21 H 10.

La secrétaire

Angéline VAST

A handwritten signature in black ink, appearing to be the name 'Angéline VAST' written in a cursive, stylized script.